

4 M 1552 (2)

**Bruxelles
1903**

Raadt, J. Th de

*Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays
avoisinants*

T-Z. Suppléments. Tables

Tome 4

(Conservés la Couverture) 1891

SCEAUX ARMORIÉS

DES

0913

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG —
ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE

PAR

J.-TH. DE RAADT



TOME IV

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
Oscar SCHEPENS et C^o, Éditeurs
16, rue Treurenberg, 16

1908



SCÉAUX ARMORIÉS

1830

DES

PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

4° M
1552



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CLXXXV.

- Fig. 1. Adam van Haren (1496) (1).
- Fig. 2. Jean Horpiach (1536).
- Fig. 3. Jean van Reijmersstok (1536).
- Fig. 4. Herman van den Weyer (1536).

}
échevins
d'Atx-la-Chapelle

(1) Les fig. 1, 2 et 3 seront décrites dans le Supplément.

SCEAUX ARMORIÉS

DES

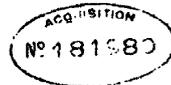
PAYS-BAS ET DES PAYS AVOISINANTS

(BELGIQUE — ROYAUME DES PAYS-BAS — LUXEMBOURG —
ALLEMAGNE — FRANCE)

RECUEIL HISTORIQUE ET HÉRALDIQUE



PAR



J.-TH. DE RAADT



TOME IV

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

OSCAR SCHEPENS et C^o, Éditeurs

16, rue Treurenberg, 16

—
1903

Thaller von Müntberg (Jean-André), lieutenant et auditeur du régiment Lucini, *requisitus*, scelle la sentence d'un conseil de guerre, sous la présidence de F., baron de Wetzel, *Obristwachtmeister* (major), 1721, le 11 novembre, à Trapani : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois bandes; aux 2^e et 3^e, un lion couronné, issant de la pointe, brandissant une épée de la patte dextre. Sur le tout, un écusson couronné, à l'aigle. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, accosté des lettres H[ans?]. T. Ledit écu accosté de deux palmes, liées au bas. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

La sentence est contre-signée par B.-L., baron von Bettendorf, colonel (comp. Thallieur).

Thallieur (Jean), capitaine, chef d'une compagnie de grenadiers au régiment impérial et royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron Bettendorf, scelle la sentence d'un conseil de guerre, 1723, le 4 juin, à Palermo; scelle des listes de recensement de sa compagnie, 1724, le 16 novembre, et 1727, le 26 novembre, *illeg*, scelle un interrogatoire, 1727, le 1^{er} juin, *illeg*; un oiseau, perché sur une pierre carrée, plate; le champ chapé-ployé à deux griffons, affrontés, brandissant, chacun, une épée, celui de dextre de la patte senestre, celui de senestre de la patte dextre. C. : une étoile entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Dans une sentence datée, de Palermo, 13 février 1726, il est appelé : *Herr Hauptmann von Schantaller*. Il signe : *Jean Thallieur*.

Tambijser (Guillaume), chapelain du chapitre collégial de Notre-Dame-au-delà-de-la-Dyle, à Malines, et y résidant, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à des chapellenies, 1787, le 22 mars : un chevron, accompagné de trois glands renversés. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46635, 46636).

Tamiso, *Baillieu, borgemeester ende schepenen der burght ende heerlijckhed van Themseke*, 1770 : une clef, le panneton en haut. L. Truste (empreint sur papier, plaqué sur hostie) (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.) (voir *Themseke*).

Tamison (Albert de), chevalier, seigneur de Maize-roule et de Jausse-le-Feron, etc., gouverneur, bailli général d'Enghien, 1650, 1 : une bande, côtoyée de deux bâtons. Cq. couronné. C. cassé (M. E. Mathieu).

Tampere (Nicolas), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1590, le 9 juin, à *Chierres* (Chierres) : une fasce, accompagnée de six roses, 3 rangées en chef, 3 (2, 1) en pointe. S. senestre : un lion. L. : *S Nic pere* (Mons, *Varia*).

Tand (Jean), homme de la Salle d'Ypres, 1458 : une jumelle en bande et une divise vivrée brochante. L. : *J. han* (C. C. B., Acquis de Lille, t. 192) (comp. les armes de *Vetjse*).

La maison surnomée *TAND* : de gueulle, à la crosse anoré d'argent, au premier canton d'azur, à la porte à trois tourettes tout d'or (COM. GALLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Comté de Flandres*).

Tanerie (Pierre de la), receveur général de Flandre et d'Artois, 1390, 1, 1411 : une fasce, chargée de trois fermaux ronds et accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. L'écu sommé d'une étoile à six rais. S. : deux aigles (Ibid., t. 70, 71, 221, 233, 417).

— (Pierre de la), conseiller et maître des comptes du duc de Bourgogne, 1397 : trois étoiles; au chef chargé de trois fermaux ronds (assez fruste; on ne voit plus que l'écu) (Ibid., t. 1).

— (Gérard de la), bailli de L'Écluse (Flandre zélandaise), 1410 : même écu que Pierre, 1390, 1, 1411. C. : un haut chapeau pyramidal sommé d'une boule, soutenant trois plumes. Ledit C. accosté de deux lettres m (?). L. : *Seel G de la Tanerie* (Ibid., t. 82, 83).

— Guillaume van der *Tanerijen*, échevin d'Anvers, 1480 : une fasce . . . , accompagnée de trois étoiles à cinq rais. C. : un arbre (?). T. dextre : une femme sauvage (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsas*, 1-5) (voir *Moerkerke*).

Tange, voir *Smet*.

Tangissart, voir *Wavre*.

Tanoudt (Arnould) et consorts déclarent tenir, du damoiseau Henri, seigneur de *Schoenhoven* (Schoonhoven), comme seigneur de *Nuwerode* (Nieuwrode), une terre *illeg*, 1470, le 2 juillet; scelle pour Gauthier Vessenake, qui déclare tenir, du comte de Salm, seigneur d'Aerschot, un fief à Winghe, 1470, le 3 juillet : trois rocs d'échiquier; au franc-quartier brochant chargé d'une fleur de lis, au pied coupé. L. : ** Aert Ta* (Av. et ddn., Nos 638, 1044).

Tanton, Arnould van *Tanten*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Agimont; t. t. : 302 moutons, 1374 : trois fasces, celle du milieu chargée en cœur d'une fleur de lis. L. : *S Arnovi de Tant . . .* (Chartes des ducs de Brabant).

Tants (*Albertus*), échevin de Louvain, 1484 : trois maillets penchés; au franc-quartier senestre chargé de trois tierces, surmontées de . . . (trois roses, étoiles?). L. : *S * Alberti Tants scab touan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Taquenier (Marie-Thérèse-Victoire), xviii^e siècle : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'or à trois maillets (droits); aux 2^e et 3^e, cinq points d'or, équipollés à quatre points de sable. Ecu, en losange, dans un cartouche. C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant. L. : *Seel de Marie Therese Victoire Taquenier* (Matrice en possession de M. Edg. de Prelo de la Nieppe).

Elle épousa, le 6 mai 1748, Charles-Urbain-Joseph de Bissea, seigneur de Familleux et de Bescurieux, dont, entre autres, Anne-Thérèse de Bissea, dame de Carville, qui épousa Bernard de Preilo de la Nieppe.

Tartare (Jean), tuteur de *Josquin* l'ansame (fils de maître Josse), qui tient, de la Salle d'Ypres, un fief s'étendant dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, et à Langemarck, avec six arrière-fiefs, tenus par Baudouin de Revel, *Steekin de Lespinoy* (l'Espino), fils de maître Antoine, Adrien van der Gracht, fils de Gaspard, Jean de Revel, du chef de sa femme, Anne, fille de Jean de Wale, Guillaume de Puudt, fils de Pierre, et Jacques van *Paschendale* (Paschendale); lequel fief possède le droit de constituer un bailli et divers autres droits seigneuriaux (*tol, vond, bastaerde goet, de boete* . . .). 1344, le 21 novembre : une fasce, accompagnée d'un lion (?) issant de la pointe. T. senestre : un tartare, tenant de la main droite la lanterne de l'écu. L. : S *Jan* (Fiefs, N° 5028).

Les enfants d'Antoine de *Lespinoy* figurent parmi les tenants et aboutissants de ce fief, qui comprend 54 mesures de terre.

Tasiaux (Mathieu-Joseph), prêtre, écolâtre du chapitre de Saint-Monon, à Nassogne, province de Luxembourg, diocèse de Liège, remet une déclaration de biens au gouvernement autrichien, 1787, le 23 juin : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) canettes. C. : une canette. Sans L. (rachat en cire rouge) (C. C. B., reg. 46387).

TASSIGNY (Jacommin de), écuyer, homme du duc de Luxembourg, 1386 : parti; au 1^{er}, une aigle; au 2^e, plain. L. : *Tassigne* . . . (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 9).

TATINGEN, voir *Saarbrücken*.

Taulot (Gilles), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1630 : un fer de pelle, la pointe en bas, accosté en chef de deux étoiles à cinq rais. La pointe est cassée. Derrière l'écu, un prélat (saint?), tenant de la main droite un livre ouvert et dans le bras sa crosse, un lévrier sautant lui léchant la main gauche. L. : . . . *Hes Thavlet*. Il signe : *Taulot* (M. A. de Latre de Bosqueau).

Taverne. Johan Taverne, de Courchelles (Courchelles), homme de fief de l'abbaye de Bonne-Espérance, 1358 : dans le champ du sceau, un oiseau chantant, contourné, surmonté à dextre d'une étoile à six rais. L. : X *S Jehan Taverne* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Martin), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1331 : un chevron, chargé d'une merlette et accompagné de trois roses; à la bordure engrêlée. S. senestre : un griffon (B. R., C. G., Portef. N° 2224) (Pl. 31, fig. 876).

Tavernier (Jacques), un des *wercliden van ons gheduchten heeren dike*, etc., van zinen castele van *Saeflingen* (Saffingen, château du comte de Flandre), 14 . . : une coupe couverte (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113) (voir *Danckerts*).

Tavierno, voir *Taverne*.

Taviers (Amaris de), homme de fief du marquis de Namur, 1290 : trois lions. L. : X *S Amaris de Taviers* (Namur, N° 223) (voir *Pontillas*).

Teelmansz (Johan), juge en Overbetuwe, 1444 : une croix apercée. T. dextre : un homme sauvage, sans massue. L. : *Jan Teelman soen (Geld.)*.

Teous. Matheus Teous, échevin d'Aerschot, 1397 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'un maillet penché. L. : X *S Matheus Teous scab arse* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Teijlingen Simon van Tellinghen, chevalier, caution de Guillaume de Bot van der Merwede, 1338 : un lion et un lambel brochant (*Geld.*) (voir *Glinckel, Vivien, WILRE*).

GUZAS décrit ainsi l'écu d'un *Heer Sijmoen van Teijlinge*, tué à Stavoren, en 1345 : . . . van goude, i een leen van keel alst voeten zoude i van silver een baresteet. Il peint le lion : armé et lampassé d'azur.

Theissen (Jean-Georges), prêtre, bénéficiaire de l'autel de Sainte-Croix en l'église paroissiale de Battogne, 1787 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) étoiles. Ecu ovale. Cq. sans C. (ou cassé?) (C. C. B., Acquits de Lille, reg. 46381).

Teogher (Simon), caution d'Hedvige, veuve de Jean Ba[e]ke, chevalier, 1374 : une bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : X *S Synnoni Teogher* (Dusseldorf, *Werden*, N° 147) (voir *Friemersheim*).

Tecklenburg. Othon, comte de Thekenenburch, conclut un traité d'alliance avec son cher parent (*neve*), le comte de Berg et de Ravensberg, 1371 : trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (*nénuphar*). Le volet semé de feuilles de l'écu. C. : un vol. L. : S *Otonia comitis de Tekeneborch* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 856) (voir *Lippe*).

GUZAS cite deux fois le comte de *Tekeneborch*, d'abord, dans la suite du duc de Saxe, puis, dans celle de l'évêque de Munster, et reproduit ainsi son blason : d'argent à trois feuilles de tilleul de gueules, sans tiges, renversées. Le cq. d'or. Capeline d'argent. C. : un vol de l'écu.

Teldier (Mathieu de), homme de fief du comte de Flandre, au métier de Furnes, 1390 : d'hermine à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) fermaux ronds (C. C. B., Acquits de Lille, l. 86).